

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 12 novembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 5 novembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **12** - votants **18**

Présents : BERARD Maxime - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien - GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M. DEJY Guillaume

Pouvoirs de : M. ARMANDIE Jean-Pierre à Mme CHIAPPONI Marina
Mme BELLEVILLE Patricia à M. CHARPIOT François
Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie à Mme PORTEVIN Christine
Mme COURT Sylvie à M. FEUILLASSIER Stéphanie
M. DU PONTAVICE Quentin à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M. FIORONI Stéphane à M. LANOE Loïc

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Inondations du 1er décembre 2023 : Sollicitation d'un reliquat de DSIL

N°20241112-10

Rapporteur : Mme le Maire

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

La commune de Guillestre a subi de fortes intempéries du 30 novembre au 3 décembre 2023. A la suite de ces inondations, de nombreux dégâts ont pu être constatés notamment sur les bâtiments communaux, les équipements, les réseaux, les terrains, la voirie et les ponts. Depuis cet épisode dévastateur, la commune poursuit ces efforts dans la reconstruction de toutes ses infrastructures.

A ce jour, le montant total des travaux a été estimé à 1 974 499,84 €.

En janvier 2024, la Préfecture des Hautes-Alpes, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Hautes-Alpes et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée, ont été sollicités pour subventionner les travaux et les réparations nécessaires.

La Préfecture des Hautes-Alpes a été sollicitée au titre de la Dotation de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités Territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques à hauteur de 40%. Pour le moment, le montant attribué à la commune de Guillestre n'est pas connu.

Monsieur le Préfet a souhaité qu'une partie du reliquat de DSIL restant correspondant à un montant de 195 661,80 € soit attribué à la commune de Guillestre au regard de l'intensité des inondations survenues en décembre 2023.

La Région SUD PACA a été sollicitée au titre du dispositif d'aide exceptionnelle « solidarité inondation 1 et 2 décembre 2023 », pour un taux d'intervention de 25%, plafonné à 100 000 € d'aide. A ce jour, le dossier a été accepté et la subvention est en attente de versement.

Le Département des Hautes Alpes a été sollicité deux fois pour le moment au titre des travaux d'urgence, pour un taux de 30%.

L'Agence de l'eau a été sollicitée pour un taux de 30%, pour des travaux de remise en état des réseaux d'eau potable. L'attribution de la subvention a bien été accordée.

Le plan de financement estimatif pourrait s'établir comme suit :

DEPENSES prévisionnelles		RECETTES prévisionnelles	
Dépenses liées à l'eau potable		Recettes liées à l'eau potable	
Travaux	440 356,81 € HT	Agence de l'eau	90 000 € (attribué)
		Département	30% au titre des aides d'urgence, sollicités au fur et à mesure Soit 132 107,04 €
		Etat - DSEC	176 142,75 € sollicité
Sous total lié à l'eau potable	440 356,81 € HT	Sous total lié à l'eau potable	398 249,79 €
Dépenses non liées à l'eau potable		Recettes non liées à l'eau potable	
Réseau de chaleur	29 641,15 € HT	Etat - DSEC	613 657,22 €
Equipements	4 235,34 € HT	Région SUD PACA	100 000 €
Réseaux humides, voirie et ponts	1 051 619,91 € HT	Département des Hautes Alpes	30% au titre des aides d'urgence, sollicités au fur et à mesure Soit 460 242,91 €
Camping municipal	439 537,98 € HT	Etat DSIL	195 661,80 €
Autres (alimentation naufragés, nettoyage salle...)	9 108,65 € HT		
Sous total non lié à l'eau potable	1 534 143,03 €	Sous total non lié à l'eau potable	1 369 561,93 €
Total dépenses sur une base en partie estimative des dégâts	1 974 499, 84 € HT	Total aides sollicitées, sur une base estimative des dégâts	1 767 811,72 €
		Commune de Guillestre hors TVA	206 688,12 €
TOTAL	1 974 499, 84 € HT	TOTAL	1 974 499, 84 € HT
		Commune de Guillestre TVA	394 899,96 €
TOTAL TTC	2 369 399,81 € TTC	TOTAL TTC	2 369 399,81 € TTC

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen

CONSIDERANT les dégâts constatés liés aux inondations du 1^{er} décembre 2023 sur la commune de Guillestre ;

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre les travaux afin de pouvoir poursuivre l'activité économique et touristique de la ville ;

VU l'arrêté ministériel du 18 décembre 2023 portant la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

VU l'avis du bureau municipal du lundi 4 novembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous ;

DEPENSES prévisionnelles		RECETTES prévisionnelles	
Dépenses liées à l'eau potable		Recettes liées à l'eau potable	
Travaux	440 356,81 € HT	Agence de l'eau	90 000 € (attribué)
		Département	30% au titre des aides d'urgence, sollicités au fur et à mesure Soit 132 107,04 €
		Etat - DSEC	176 142,75 € sollicité
Sous total lié à l'eau potable	440 356,81 € HT	Sous total lié à l'eau potable	398 249,79 €
Dépenses non liées à l'eau potable		Recettes non liées à l'eau potable	
Réseau de chaleur	29 641,15 € HT	Etat - DSEC	613 657,22 €
Equipements	4 235,34 € HT	Région SUD PACA	100 000 €
Réseaux humides, voirie et ponts	1 051 619,91 € HT	Département des Hautes Alpes	30% au titre des aides d'urgence, sollicités au fur et à mesure Soit 460 242,91 €
Camping municipal	439 537,98 € HT	Etat DSIL	195 661,80 €
Autres (alimentation naufragés, nettoyage salle...)	9 108,65 € HT		
Sous total non lié à l'eau potable	1 534 143,03 €	Sous total non lié à l'eau potable	1 369 561,93 €
Total dépenses sur une base en partie estimative des dégâts	1 974 499, 84 € HT	Total aides sollicitées, sur une base estimative des dégâts	1 767 811,72 €
		Commune de Guillestre hors TVA	206 688,12 €
TOTAL	1 974 499, 84 € HT	TOTAL	1 974 499, 84 € HT

		Commune Guillestre TVA	de 394 899,96 €
TOTAL TTC	2 369 399,81 € TTC	TOTAL TTC	2 369 399,81 € TTC

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le Département des Hautes au titre des subventions d'urgence ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DSIL pour un montant de 195 661,80 € ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tous documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 14 novembre 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 14 novembre 2024
Publié le : 14 novembre 2024

